

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 14 février 2022 à 19 h 30 par vidéoconférence, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Alain Brault.

Est absent monsieur le conseiller Joël Beaudoin.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Brault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - .2 séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19h
 - .3 séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19h30
 - .4 séance extraordinaire du 3 février 2022 – 19h
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Nomination du maire suppléant
7. Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi
8. Audit de conformité – Transmission du rapport financier
9. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021
10. Avis de motion - projet de règlement numéro 456-22 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées en zone H-9
11. Avis de motion – premier projet de règlement numéro 457-22 – modifiant le règlement de construction numéro 203-02 de façon à permettre un agrandissement sur pieux visés supérieur à vingt-cinq pour cent (25%) de la superficie au sol du bâtiment principal
12. Avis de motion - projet de règlement numéro 458-22 – modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 afin d'ajouter l'exception

- permettant de réduire les lots partiellement desservis à 828 mètres carrés, dans la zone H-9
13. Schéma de couverture des risques en incendie – Plan de mise en œuvre
 14. OMH
 - .1 Budget initial 2022
 - .2 Nomination du 2^{ème} représentant de la Municipalité
 15. Adoptions des dépenses
 16. Subvention/apport financier(s)
 - .1 Comité des Loisirs
 - .2 Comité de la Bibliothèque
 - .3 Comité culturel
 17. Demandes d'appui :
 - .1 Au près de la CPTAQ – Monsieur Giuseppe Folino – demande d'autorisation de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 200 124, chemin Grande Ligne
 - .2 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles Mécanique agricole
 - .3 Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour le centre de formation et d'entraînement régional
 18. Ressources Humaines :
 - .1 Entente de départ de madame Vicky Lafontaine
 - .2 Poste d'inspectrice municipale à temps plein – Joannie Desgroseilliers
 19. Autorisations
 - .1 Asphaltage Chemin de la Rivière des Fèves Nord – Analyses et recommandations pour la réfection de la chaussée – mandat au Groupe DGS
 - .2 Plan d'aménagement d'ensemble du parc Jean-Guy Ste-Marie – mandat à la firme Rues Principales
 - .3 Projet Sur la route des oiseaux – Mandat à Marie Provost pour assister l'école St-Urbain
 - .4 Autoriser le maire monsieur Alain Brault, et les conseillers Marie Provost et Francis Ranger à participer aux congrès de la FQM qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de septembre prochain
 - .5 Autoriser le directeur général, monsieur Charles Whissell à participer aux congrès de l'ADMQ qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de juin prochain
 - .6 Facture Ferme Serge & Marcel Dubuc – Déneigement des
 - .7 Facture Cancoppas – Système de communication des stations de pompage
 20. Rapport des élus
 21. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics
 22. Varia
 23. Deuxième période de questions du public
 24. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

22-02-037

3.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que déposé.

ADOPTÉ

22-02-038

3.2 Séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19 h

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19 h tel que déposé.

ADOPTÉ

22-02-039

3.3 Séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19 h 30

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2022 – 19 h 30 tel que déposé.

ADOPTÉ

22-02-040

3.4 Séance extraordinaire du 3 février 2022 – 19 h

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2022 – 19 h tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

5. Première période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

22-02-041

6. Nomination du maire suppléant

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec, que monsieur le conseiller Lucien Thibault soit désigné maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

22-02-042

7. Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier offre à ses citoyens des services d'utilisation d'écocentres de par les installations sur les territoires des villes de Beauharnois et Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels entre les deux villes soit Beauharnois et Saint-Rémi doivent être renouvelés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser, monsieur le maire Alain Brault et monsieur le directeur général par intérim Charles Whissell à signer les ententes annuelles 2022 avec la Ville de Beauharnois et la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

22-02-043

8. Audit de conformité – Transmission du rapport financier

CONSIDÉREANT la transmission du rapport financier et la lettre d'accompagnement signée par Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter et d'implanter les recommandations soulevées par l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

22-02-044

9. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Urbain-Premier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les dépenses d'un montant de **14 407 \$** plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

22-02-045

10. **Avis de motion - projet de règlement numéro 456-22 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées en zone H-9**

Madame la conseillère Marie Provost donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 456-22 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées en zone H-9.

ADOPTÉ

22-02-046

11. **Avis de motion – premier projet de règlement numéro 457-22 – modifiant le règlement de construction numéro 203-02 de façon à permettre un agrandissement sur pieux visés supérieur à vingt-cinq pour cent (25%) de la superficie au sol du bâtiment principal**

Monsieur le conseiller Lucien Thibault donne un avis de motion et propose l'adoption du premier projet de règlement numéro 457-22 – modifiant le règlement de construction numéro 203-02 de façon à permettre un agrandissement sur pieux visés supérieur à vingt-cinq pour cent (25%) de la superficie au sol du bâtiment principal.

ADOPTÉ

22-02-047

12. **Avis de motion - projet de règlement numéro 458-22 – modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 afin d'ajouter l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 828 mètres carrés, dans la zone H-9**

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 458-22 – modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 afin d'ajouter l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 828 mètres carrés, dans la zone H-9.

ADOPTÉ

22-02-048

13. **Schéma de couverture des risques en incendie – Plan de mise en œuvre**

CONSIDÉRANT QUE

l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

- CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;
- CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;
- CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;
- CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter la mise à jour du schéma de couverture en incendie 2021 (AN 9) faisant rapport des activités du Service des Incendies de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

14. OMH

22-02-049

14.1 Budget initial 2022

- CONSIDÉRANT QUE le budget initial de l'Office Municipal d'Habitation a été déposé le 1^{er} décembre 2021;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit approuver ce budget;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget initial 2022 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté, soit avec un déficit de 70 019 \$ et la part municipale est de 7 780 \$.

ADOPTÉ

22-02-050

14.2 Nomination du 2^{ème} représentant de la Municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que monsieur le conseiller Francis Ranger soit désigné comme le 2^{ème} représentant de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation

de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

22-02-051

15. Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2022, totalisant un montant de **206 027.66 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

16. Subvention/apport financier(s)

22-02-052

16.1 Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à verser dans l'année courante un total de 14 400 \$ à OBNL comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier pour la période budgétaire 2022. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-02-053

16.2 Comité de la Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de dédier et d'attribuer au comité de la bibliothèque 9 200 \$ pour la période budgétaire 2022. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-02-054

16.3 Comité culturel

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de dédier et d'attribuer au comité culturel

7 500 \$ pour la période budgétaire 2022. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

17 Demandes d'appui

22-02-055

17.1 Auprès de la CPTAQ – Monsieur Giuseppe Folino – demande d'autorisation de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 200 124, chemin Grande Ligne

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 200 124;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'exprimer dans le cadre d'une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole en zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Giuseppe Folino adressée à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 200 124 sur le chemin de la Grande Ligne, cadastre de Châteauguay, est conforme aux différents règlements municipaux applicables, selon les critères de la CPTAQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de Monsieur Giuseppe Folino auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

22-02-056

17.2 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles Mécanique agricole

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT QUE l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

- CONSIDÉRANT QUE le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;
- CONSIDÉRANT QUE le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;
- CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;
- CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands dans sa démarche en vue d'obtenir auprès du ministère de l'Éducation l'autorisation de poursuivre les activités du programme d'études professionnelles Mécanique agricole.

ADOPTÉ

22-02-057

17.3 Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour le centre de formation et d'entraînement régional

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT QUE la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire présenter un projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à participer au projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers et en assumer une partie des coûts, soit en défrayant des montants forfaitaires pour l'accès au site et l'entretien des locaux lorsqu'ils sont utilisés (ménage, ouvrir et fermer le site, etc.) et qui seront à déterminer ultérieurement;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la ville de Salaberry-de-Valleyfield organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

18 Ressources Humaines

22-02-058

18.1 Entente de départ de madame Vicky Lafontaine

CONSIDÉRANT QUE l'employée est à l'emploi de la Municipalité depuis le 6 juin 2020 et occupe le poste d'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité ont évolué depuis le début de l'arrêt de travail de l'employée et nécessitent maintenant la présence d'une personne à temps complet contrairement aux conditions qui prévalaient avant son arrêt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure de maintenir les conditions de travail de l'employée qui prévalaient avant son arrêt de travail pour maladie;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu qu'il est dans leur intérêt mutuel de convenir d'une entente, sans admission de part et d'autre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de mettre fin à l'emploi de madame Vicky Lafontaine en date du 21 février 2022 selon les modalités de l'entente signée le 27 janvier 2022.

ADOPTÉ

22-02-059

18.2 Poste d'inspectrice municipale à temps plein – Joannie Desgroseilliers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché temporairement pour une période de 12 mois madame Joannie Desgroseilliers pour occuper la fonction d'agente administrative pour agir sous l'autorité du directeur général, conformément à la résolution numéro 21-04-52 adoptée le 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le départ de l'inspectrice municipale madame Vicky Lafontaine.

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell a embauché madame Joannie Desgroseilliers à titre d'inspectrice municipale (classe 70, échelon 1 à partir du 1^{er} janvier 2022) et ce, selon les modalités de la politique salariale en vigueur de la Municipalité.

ADOPTÉ

19 Autorisations

22-02-060

19.1 Asphaltage Chemin de la Rivière des Fèves Nord – Analyses et recommandations pour la réfection de la chaussée – mandat au Groupe DGS

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le mandat des analyses et recommandations pour la réfection de la chaussée du chemin de la Rivière des Fèves Nord au Groupe DGS pour un montant approximatif de 16 800 \$ plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

ADOPTÉ

22-02-061

19.2 Plan d'aménagement d'ensemble du parc Jean-Guy Ste-Marie – mandat à la firme Rues Principales

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le mandat du plan d'aménagement d'ensemble pour le parc Jean-Guy Ste-Marie à la firme Rues Principales pour un montant approximatif de 10 200 \$ plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-02-062

19.3 Projet Sur la route des oiseaux – Mandat à Marie Provost pour assister l'école St-Urbain

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le mandat à madame la conseillère Marie Provost pour assister l'école St-Urbain dans le projet Sur la route des oiseaux.

ADOPTÉ

22-02-063

19.4 Autoriser le maire monsieur Alain Brault, et les conseillers Marie Provost et Francis Ranger à participer aux congrès de la FQM qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de septembre prochain

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le maire monsieur Alain Brault, et les conseillers Marie Provost et Francis Ranger à participer aux congrès de la FQM qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de septembre prochain.

ADOPTÉ

22-02-064

19.5 Autoriser le directeur général, monsieur Charles Whissell à participer aux congrès de l'ADMQ qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de juin prochain

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le directeur général, monsieur Charles Whissell à participer aux congrès de l'ADMQ qui se tiendra dans la ville de Québec au mois de juin prochain.

ADOPTÉ

22-02-065

19.6 Facture Ferme Serge & Marcel Dubuc – Déneigement des rues

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de la Ferme Serge & Marcel Dubuc pour un montant total de **25 616.27 \$** taxes incluses pour le déneigement des rues. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-02-066

19.7 Facture Cancoppas – Système de communication des stations de pompage

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Cancoppas pour un montant total de **17 896.54 \$** taxes incluses pour le changement du système de communication des stations de pompage. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

ADOPTÉ

20. Rapport des élus

21. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

22. Varia

23. Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

24. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 03.

Alain Brault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim